

Ecole municipale de musique.

A cette occasion, M. le Maire s'exprime en ces termes :

« MESSIEURS,

» Depuis longtemps déjà la question de la création d'une école de musique a été agitée au sein du Conseil municipal.

» La dépense assez élevée qui devait en résulter, semble seule avoir fait ajourner une création d'une très grande utilité.

» Je saisis l'occasion de la présence à Limoges des musiciens distingués qui avaient bien voulu accepter la mission de faire partie du Jury, lors de notre concours d'orphéons, l'an dernier, pour en entretenir quelques-uns d'entr'eux, plus particulièrement le savant directeur du conservatoire de Saint-Etienne, l'honorable M. Dureau.

» Je demandai à M. Dureau quel était le moyen employé à Saint Etienne pour se rendre compte des progrès musicaux dans les écoles municipales, et quelle était l'organisation du conservatoire de cette ville, enfin quel était le chiffre de la dépense.

» Des explications qui me furent obligeamment fournies par M. Dureau, il résulte, pour moi, la conviction que nous pourrions doter nos concitoyens d'une école de musique permettant de diriger vers les études musicales d'un ordre plus élevé que celles que l'on donne dans les écoles communales, tout en organisant très sérieusement les classes de chant dans ces écoles, sans augmenter considérablement la dépense.

» L'honorable M. Dureau est persuadé, comme moi, du reste, qu'il faut débiter modestement pour fonder un éta-

blissement durable. Notre école primaire supérieure en est la preuve palpable.

» Au début, notre conservatoire serait organisé avec la subvention votée pour l'enseignement de la musique dans les écoles primaires, et les professeurs des écoles seraient chargés de donner l'enseignement à ces écoles, au nom du conservatoire, et serait inspecté par le directeur ou un fonctionnaire de cette institution.

» Un musicien distingué, professeur de nos écoles communales qui assistait à ma conversation avec M. Dureau, a bien voulu se charger de dresser un projet conforme aux idées que nous avons échangées.

» J'ai l'honneur de vous soumettre ce projet en vous priant de l'envoyer à votre commission de l'instruction publique qui aura à examiner s'il n'y a pas lieu, comme je crois, de ramener les chiffres proposés par M. Sarre, aux chiffres correspondants à celui de notre budget musical actuel, et en adressant une demande de subvention à l'Etat qui, de l'avis de M. Dureau, n'est jamais refusée.

» L'école au début, ne comporterait pas l'enseignement de tous les instruments, mais j'estime qu'il y a lieu de le borner aux plus sérieux. L'extension serait donnée au fur et à mesure des besoins.

» Cette création serait, je crois une heureuse innovation au point de vue musical artistique de notre ville.

» MM. les professeurs pourraient suivre les élèves bien doués et les diriger dans une voie qui serait profitable à leur ville natale. Ceux qui seraient de vrais travailleurs pourraient, à peu de frais, perfectionner leur instruction.

» M. Dureau estime que les cours seraient suivis par des personnes de la classe aisée et que la gratuité ne devrait pas être reconnue en principe.

» Le Conseil municipal se réserverait, d'ailleurs, des bourses en nombre illimité, mais la rétribution qui serait modérée serait payée par les personnes aisées, et viendrait s'adjoindre aux

subsidés de la ville et de l'Etat pour permettre l'extension du conservatoire.

» Vous savez combien il est difficile de recruter certains musiciens pour l'orchestre du théâtre, bien que notre ville soit privilégiée au point de vue musical, le conservatoire fournirait des musiciens qui permettraient le développement des sociétés musicales qui ont une tendance à disparaître, par suite des difficultés du recrutement.

» En somme, Messieurs, j'estime que nous pouvons organiser une école musicale pouvant rendre de grands services, sans augmenter de beaucoup nos dépenses, tout en rendant profitables les cours fonctionnant actuellement pour lesquels il faudrait absolument créer un service d'inspection, si l'on veut que les subsidés de la ville donnent un résultat sérieux.

» Notre ville, du reste, a eu déjà une école analogue à celle que je vous propose de créer, à une époque où l'importance de Limoges était loin d'atteindre celle d'aujourd'hui.

» Je vous propose, en conséquence, de vouloir bien envoyer l'examen de cette proposition à votre commission de l'instruction publique qui aura aussi à s'occuper du mode de recrutement du personnel dirigeant et enseignant. »

Le conseil envoie cette proposition à la Commission de l'instruction publique.

Il envoie en outre :

A la Commission des finances :

Une demande de crédit pour dépenses de plantations place d'Orsay;

Un projet de plantation de l'avenue de Louyat.

A la Commission du contentieux :

Une requête du sieur Roubinet tendant au paiement de fournitures.

Une question relative à l'assurance des abris du marché place d'Aisne;

Et une requête de MM. Doazan et Ballet.

Enfin à la Commission de Contrôle et de surveillance administrative de l'Ecole nationale d'Art décoratif :

Le compte des dépenses de cet établissement en 1886.